



**Syndicat Mixte de Gestion
Conservatoire à Rayonnement Départemental
« Olivier Messiaen »**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »
17, rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS
Tél. 04.92.31.52.36.

ORDRE DU JOUR

Comité syndical du 3 décembre 2013

Acte	Référence	Intitulé
Délibération	D-2013-20 (03/12/2013)	Décision Modificative n° 2
Délibération	D-2013-21 (03/12/2013)	Modification du tableau des biens à réformer
Délibération	D-2013-22 (03/12/2013)	Demande de subvention auprès de la DRAC
Délibération	D-2013-23 (03/12/2013)	Règlement des droits d'inscription auprès du Conservatoire d'Avignon
Délibération	D-2013-24 (03/12/2013)	Création d'une régie de recettes temporaire pour une buvette
Délibération	D-2013-25 (03/12/2013)	Tarifs de la buvette

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mardi 3 décembre 2013 à 16 heures dûment convoqué par lettre individuelle en date du 22 novembre 2013, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération
Madame Françoise BERENGUIER-BOYER, Conseillère générale
Madame Nadine VOLLAIRE, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon
Monsieur René MASSETTE, Conseiller Général

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD
Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD
Monsieur Gérard LINSOLAS, Direction de la Culture du Conseil général

Etaient absents excusés :

Monsieur Serge COLIN, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil général en charge de la culture

Délibération n° 2013-20 (03/12/2013)

OBJET : **Décision Modificative n° 2**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen » ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes ;

Vu la délibération n° 2013-03 du 6 février 2013 relative à l'adoption du Budget Primitif 2013 ;

Exposé des motifs —

Le Président présente les ajustements des prévisions budgétaires 2013 suivants :

- l'inscription de 581.10 € aux comptes 139151 et 139158 ;
- l'amortissement de la subvention d'investissement d'un montant de 10 000 € inscrit en 2012 sur les comptes 777, 13912, 6218 ;
- la régularisation de 152.47 € supplémentaires concernant les dotations aux amortissements des immobilisations.
- L'inscription du solde de la subvention régionale 2012 d'un montant de 8 633.35 € impactant les comptes 1322 et 2188.

Les ajustements de la DM 2 entraînent une augmentation du Budget Primitif 2013 de 1 152.47 € en section de fonctionnement et de 8 786 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver les ajustements de la DM n° 2 qui génèrent une augmentation du Budget Primitif 2013 de 1 152.47 € en section de fonctionnement et de 8 786 € en section d'investissement détaillés dans le tableau-ci-joint

d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 3 décembre 2013.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Décision Modificative n° 2

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chapitre article	Libellé	Pour mémoire	Proposition nouvelle DM2	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général	391 314,79	0,00	
60611	Eau et assainissement	400,00	0,00	
60612	Énergie - Électricité	22 500,00	0,00	
60618	Autres fournitures non stockables		0,00	
60622	Carburants	2 500,00	0,00	
60623	Alimentation	1 000,00	0,00	
60628	Autres fournitures non stockées	220,00	0,00	
60631	Fournitures d'entretien	2 500,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	14 500,00	0,00	
6064	Fournitures administratives	10 000,00	0,00	
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et	3 000,00	0,00	
6068	Autres matières et fournitures		0,00	
611	Contrats de prestations de services	1 200,00	0,00	
6122	Crédit-bail mobilier	10 000,00	0,00	
6132	Locations immobilières	4 000,00	0,00	
6135	Locations mobilières	15 000,00	0,00	
61558	Autres biens mobiliers	5 000,00	0,00	
6156	Maintenance	8 800,00	0,00	
616	Primes d'assurances	11 000,00	0,00	
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	0,00	
6184	Versements à des organismes de formation	8 000,00	0,00	
6185	Frais de colloques et séminaires	27 000,00	0,00	
6188	Autres frais divers		0,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	6 000,00	0,00	
6226	Honoraires	37 000,00	0,00	
6228	Divers	8 500,00	0,00	
6231	Annonces et insertions	2 500,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés		0,00	
6238	Divers	60 594,79	0,00	
6241	Transports de biens	500,00	0,00	
6247	Transports collectifs	5 000,00	0,00	
6248	Divers		0,00	
6251	Voyages et déplacements	90 000,00	0,00	
6257	Réceptions	1 500,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	19 000,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	300,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations...)		0,00	
62878	A d'autres organismes	800,00	0,00	
6288	Autres services extérieurs	6 000,00	0,00	
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	6 000,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 209 351,51	1 000,00	
6218	Autre personnel extérieur	103 611,37	1 000,00	
6331	Versement de transport	6 597,36	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 420,40	0,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	37 804,97	0,00	
64111	Rémunération principale	1 113 509,12	0,00	
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	21 365,63	0,00	
64118	Autres indemnités	95 901,11	0,00	
64131	Rémunérations	157 057,70	0,00	
64138	Autres indemnités	8 979,42	0,00	
64168	Autres emplois d'insertion	3 396,83	0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	247 757,78	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	312 731,19	0,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	10 578,62	0,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	63 895,04	0,00	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	4 875,04	0,00	
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	11 399,46	0,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 093,00	0,00	
6478	Autres charges sociales diverses	377,47	0,00	
014	Atténuations de produits		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	80,02	0,00	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ..		0,00	
658	Charges diverses de la gestion courante	80,02	0,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES = (011+012+014+65+656)		2 600 746,32	1 000,00	
66	Charges financières (b)		0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	700,00	0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	700,00	0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 601 446,32	1 000,00	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 821,38	152,47	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	25 821,38	152,47	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		25 821,38	152,47	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		25 821,38	152,47	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 627 267,70	1 152,47	
	RESTES A REALISER 2012		0,00	
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 152,47	

Décision Modificative n° 2

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chapitre Article	Libellé	Pour mémoire	Proposition nouvelle DM2	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges		0,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	165 000,00	152,47	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	165 000,00	152,47	
70848	aux autres organismes		0,00	
70878	par d'autres redevables		0,00	
73	Impôts et taxes		0,00	
74	Dotations, subventions et participations	2 097 413,77	0,00	
747181	ETAT-DRAC - jazz roundMiles	3 000,00	0,00	
747182	ETAT : DRAC	121 965,00	0,00	
7472	Régions		0,00	
7473	Départements	664 751,88	0,00	
747581	Communauté communes Asse Bléone Verdon	587 167,10	0,00	
747582	Communauté Agglo. Durance Luberon Verdon	720 529,79	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	610,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	610,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante		0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		2 263 023,77	152,47	
(a) = (70+73+74+75+013)				
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	15 125,00	0,00	
774	Subventions exceptionnelles	15 125,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 278 148,77	152,47	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 985,66	1 000,00	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	4 985,66	1 000,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 985,66	1 000,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 283 134,43	1 152,47	
				+
RESTES A REALISER 2012				0,00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				1 152,47

Décision Modificative n° 2

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chapitre Article	Libellé	Pour mémoire	Proposition nouvelle DM 2	Vote de l'assemblée délibérante
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	10 000,00	0,00	
2051	Concessions et droits similaires	10 000,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors	42 173,95	7 786,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00	0,00	
2184	Mobilier	10 000,00	0,00	
2188	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	<i>22 173,95</i>	<i>7 786,00</i>	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
	Total des dépenses d'équipement	52 173,95	7 786,00	
	Total des dépenses d'opérations pour compte de		0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	52 173,95	7 786,00	
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>4 985,66</i>	<i>1 000,00</i>	
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>4 985,66</i>	<i>1 000,00</i>	
1391	<i>Régions</i>		<i>1 000,00</i>	
1391	<i>Départements</i>	<i>3 255,00</i>	<i>0,00</i>	
1391	<i>GFP de rattachement</i>	<i>1 730,66</i>	<i>-1 730,66</i>	
1391	<i>Autres groupements</i>		<i>1 730,66</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>		<i>0,00</i>	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	4 985,66	1 000,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	57 159,61	8 786,00	
	(= Total des dépenses réelles et d'ordre)			
				+
			RESTES A REALISER 2012	0,00
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			8 786,00

Décision Modificative n° 2

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chapitre Article	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Proposition nouvelle DM2	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	16 694,46	8 633,53	
1313	Départements	10 123,12	0,00	
13158	Communauté communes Asse Bléone Verdon	2 950,59	0,00	
13158	Communauté Agglo Durance Luberon Verdon	3 620,75	0,00	
1322	Régions		8 633,53	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
	Total des recettes d'équipement	16 694,46	8 633,53	
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 400,00	0,00	
10222	F.C.T.V.A.	8 400,00	0,00	
	Total des recettes financières	8 400,00	0,00	
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL RECETTES REELLES	25 094,46	8 633,53	
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		<i>0,00</i>	
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>25 821,38</i>	<i>152,47</i>	
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	<i>9 520,86</i>	<i>48,67</i>	
28181	<i>Installations générales, agencements et</i>	<i>545,13</i>	<i>0,00</i>	
28183	<i>Matériel de bureau et matériel informatique</i>	<i>1 543,83</i>	<i>541,80</i>	
28184	<i>Mobilier</i>	<i>1 857,10</i>	<i>0,00</i>	
28188	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	<i>12 354,46</i>	<i>-438,00</i>	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	25 821,38	152,47	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>		<i>0,00</i>	
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	25 821,38	152,47	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	50 915,84	8 786,00	
				+
		RESTES A REALISER 2012		0,00
				+
		R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		0,00
				=
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		8 786,00

Délibération n° 2013-21 (03/12/2013)

OBJET : Modification du tableau des biens à réformer

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen » ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes ;

Vu la délibération n° 2013-03 du 6 février 2013 relative à l'adoption du Budget Primitif 2013 ;

Vu la délibération n° 2013-19 (03/07/2013) du 3 juillet 2013 relative à l'adoption du tableau des biens à réformer ;

Exposé des motifs —

Le Président présente la modification à apporter au tableau des biens à réformer concernant le bien n° 2099-11 dont le montant est de 990.32 € au lieu de 990.29 €.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver la modification du bien n° 2099-11 d'un montant de 990.32 € au lieu de 990.29 € selon le tableau joint en annexe ;

d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 3 décembre 2013.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

**Tableau des biens à réformer adopté par le Comité syndical du
3 décembre 2013**

Compte	N° Inventaire	Désignation	Valeur acquisition	Motif de la sortie
205	2004-01	logiciel Microsoft office PME 2003	383,91 €	Obsolète
205	2005-01	logiciel FrontPage 2003 éducation + corel	199,73 €	Obsolète
205	2006-01	logiciel office 2003 2 basic + 1 pro	1 091,94 €	Obsolète
205	2008-04	logiciel microsoft office professionnel 2007	657,80 €	Obsolète
205	2009-07	licences serveur informatique	1 887,28 €	Obsolète
205	2009-01	4 licences Microsoft office 2007	966,37 €	Obsolète
2158	2003-04	installation téléphonique de Manosque	2 595,43 €	Obsolète
2158	2005-03	2 aspirateurs Hoover c2808	428,18 €	Obsolète
2183	2000-05	ordinateur absolu + pack office 2000	1 524,49 €	Obsolète
2183	2000-08	ordinateur Compaq Deskpro exsz PIII733	2 286,74 €	Obsolète
2183	2001-13	HP Deskjet 1220c A3	654,56 €	Obsolète
2183	2001-14C	2 jet d'encre DJ 845C	241,60 €	Obsolète
2183	2005-04	imprimante FS920	308,57 €	Obsolète
2183	2005-05	appareil photo numérique	333,80 €	Obsolète
2183	2006-05	1 fax Brother 2820	269,10 €	Obsolète
2183	2006-07C	ordinateur complet + onduleur	1 473,69 €	Obsolète
2183	2006-07E	imprimante N/B laser EPL6200	264,32 €	Obsolète
2183	2007-03	ordinateur complet sauvegarde interne	1 488,66 €	Obsolète
2183	2007-02	ordinateur portable versa M370+sacchoche	1 524,44 €	Obsolète
2183	2009-06B	complément serveur	4 305,60 €	Obsolète
2183	2009-06	serveur informatique	4 551,98 €	Obsolète
2183	2009-11	ordinateur portable DGS	990,32 €	Obsolète
2184	2001-04	armoiette + tiroirs + étagères	1 234,99 €	Obsolète
2188	2004-07	imprimante Epson stylus C86+cordon usb	169,23 €	Obsolète

Délibération n° 2013-22 (03/12/2013)

OBJET : Demande de subvention auprès de la DRAC

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen » ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes ;

Exposé des motifs —

Le Président présente la demande de subvention auprès de la DRAC concernant le projet artistique « Vocal Mystery tour 2014 » autour du répertoire des Beatles.
Le montant global du projet s'élève à 14 207 €.
La subvention sollicitée auprès de la DRAC s'élève à 4 000 €.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver la demande de subvention auprès de la DRAC d'un montant de 4 000 € pour le projet artistique « Vocal Mystery tour 2014 » ;

d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 3 décembre 2013.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Délibération n° 2013-23 (03/12/2013)

OBJET : **Prise en charge des droits d'inscription auprès du Conservatoire d'Avignon**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen » ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes ;

Exposé des motifs —

Le Président propose la prise en charge par le Conservatoire des frais d'inscription au Conservatoire du Grand Avignon. Cette inscription concerne un cours de basson dispensé au directeur général. Cette discipline, absente pour l'instant de l'offre instrumentale du Conservatoire, pourra être mise en place et enseignée par le Directeur général.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver la prise en charge des frais d'inscription au Conservatoire d'Avignon concernant les cours de basson dispensés au directeur général ;

d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 3 décembre 2013.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Délibération n° 2013-24 (03/12/2013)

OBJET : **Création d'une régie de recettes temporaire pour une buvette**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen » ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes ;

Exposé des motifs —

Le Président présente la nécessité de mettre en place une buvette pour certaines manifestations du Conservatoire. La buvette nécessite la création d'une régie de recettes temporaire pour pouvoir procéder à l'encaissement résultant de la vente de boissons et des produits de restauration.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver la création d'une régie de recettes temporaire pour l'encaissement des produits de la vente de boissons et de restauration ;

d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 3 décembre 2013.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Délibération n° 2013-25 (03/12/2013)

OBJET : Tarifs de la buvette

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen » ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes ;

Exposé des motifs —

Le Président présente la proposition de tarifs applicables à la buvette.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver l'application des tarifs suivants de la buvette :

- | | |
|-----------------------------|-----|
| - bouteilles de 33 cl | 2 € |
| - bouteilles d'eau de 50 cl | 1 € |
| - sandwiches | 3 € |

d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 3 décembre 2013.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.